
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 145. — Quarante-Heures, 145.

Partie officielle : Nomination ecclésiastique, 146.

Partie non officielle : Prions pour les défunts, 147. — CAUSERIE DE LA SEMAINE : Nouveau mode de nominations épiscopales pour le Canada, 148. — Le prince de Galles et l'union nationale, 150. — LITURGIE ET DISCIPLINE: Confession pour le gain des indulgences, 152. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 153.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : Retraite de paroisse, 158.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 9 novembre. — XXII ap. Pent. et III nov. DÉDICACE DE LA BASILIQUE DU SAUVEUR, *abl. ecl.*

Lundi, 10. — S. ANDRÉ AVELLIN, conf.

Mardi, 11. — S. MARTIN DE TOURS, év. et conf.

Mercredi, 12. — S. MARTIN I, pape et mart.

Jendredi, 13. — S. DIDACE, conf.

Vendredi, 14. — S. JOSAPHAT, év. et mart.

Samedi, 15. — STE GERTRUDE, vierge.

Dimanche, 16. — XXIII ap. Pent. et IV nov. Du dim.

QUARANTE-HEURES

novembre, N.-D. de Jacques-Cartier. — 11, Portneuf. — 13, Ste-Catherine.
15, Frères de Ste-Marie.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :
M. l'abbé CHARLES-HENRI FALARDEAU, vicaire à Saint-Augustin, a été nommé vicaire à Charlesbourg.

PARTIE NON OFFICIELLE

PRIONS POUR LES MORTS

Le mois des morts attire nos pas vers le cimetière et nos pensées vers le purgatoire. A mesure que la chute des feuilles se fait plus rapide et plus abondante, les tombes apparaissent plus nombreuses et plus distinctes sur la terre bénie qui recouvre la cendre de nos chers défunts. Mais aussi la croix qui domine les tombes se dessine plus nettement à nos regards et c'est vers elle que nos yeux chargés de souvenirs, de regrets et de tristesse, se lèvent avec confiance pour y chercher les consolations suprêmes de la foi. " Nous ne voulons point, mes frères, nous dit saint Paul, dans la première Épître aux Thessaloniens, que vous restiez dans l'incertitude au sujet de ceux qui sont endormis dans le sommeil de la mort, afin que vous ne vous laissiez pas aller à une excessive tristesse comme ceux du dehors qui n'ont pas d'espérance..."

Et à cette pensée d'immortelle espérance vient se joindre, sans tarder, dans notre esprit, une pensée de charité pour les âmes des défunts qui sont encore détenues dans les flammes du purgatoire. " Au purgatoire, dit saint Thomas d'Aquin (Suppl. quest. C, art. 3), il y aura deux sortes de peines à souffrir : la peine du dam, en tant que les âmes non complètement purifiées verront retarder pour elles le moment de la contemplation de l'essence divine, et la peine du sens dont un feu corporel sera l'instrument." Or, l'Église nous enseigne que la délivrance de ces pauvres âmes peut être hâtée " par les suffrages des vivants, savoir : le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres œuvres de piété que les fidèles ont coutume d'offrir pour d'autres fidèles, conformément à la pratique de l'Église " (Const. *Sanctissimus Dominus noster* de Grégoire XIII).

Prions donc souvent Dieu le Père, par les mérites de son divin Fils, d'accorder aux âmes du purgatoire ce " lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix " où la vision de Dieu les couronnera dans la gloire.

NOUVEAU MODE DE NOMINATIONS ÉPISCOPALES POUR LE CANADA

Les *Acta Apostolicæ Sedis* ont publié, dans leur livraison d'avril de cette année, un document d'une haute importance pour l'Église du Canada. C'est un décret de la Sacrée Congrégation Consistoriale *sur les ecclésiastiques à proposer pour le ministère épiscopal dans le Dominion du Canada et les Iles de Terre-Neuve*, dont nous allons donner à nos lecteurs une analyse substantielle et quelques extraits des plus importants (traduction des *Nouvelles Religieuses*, 1er mai 1919).

“ Parmi les affaires les plus importantes de l'Église, dit le préambule du décret, lequel est daté du 19 mars 1919, le choix des évêques occupe assurément la première place. Aussi, le Saint-Siège, comme il est de son devoir, a-t-il toujours attaché à ce choix la plus grande importance, et, selon les temps et les lieux, établi des règles, pour atteindre heureusement ce but si désirable.”

Or, la coutume de proposer des évêques qui a régné jusqu'ici au Canada, à Terre-Neuve et dans d'autres pays soumis au régime des Missions, ne répond plus aux besoins nouveaux. Cette coutume, on le sait, consistait à réunir les évêques au moment de la vacance d'un siège et à dresser une liste de trois candidats jugés dignes d'être présentés au Saint-Siège, selon un ordre de mérite respectif qui se traduisait par la formule traditionnelle : *dignissimus, dignior, dignus*. Aujourd'hui, le régime des Missions ayant été remplacé, au Canada et à Terre-Neuve, par le régime du droit commun, “ les principes d'une prudente et saine administration exigent que, dans une affaire si importante, les évêques se réunissent en temps convenable, choisissent avec soin les hommes aptes à de si hautes fonctions, et les proposent, au moins d'une manière générale, au Siège apostolique, auquel il appartient de statuer. Il arrivera ainsi que, un siège épiscopal étant vacant, le Souverain Pontife pourra prendre plus rapidement une décision en pleine connaissance de cause ”.

Et le décret statue que " pour proposer des prêtres idoines et dignes aux fonctions épiscopales, les évêques se réuniront tous les deux ans . . . au jour et au lieu fixés par le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé ", selon le dispositif suivant : " Les réunions seront provinciales, c'est-à-dire que tous et chacun des Ordinaires des diocèses de chaque province se réuniront ensemble. Sont exceptés les évêques des provinces de Kingston et de Toronto, qui, ayant conservé l'habitude de se réunir ensemble pour traiter ces affaires, garderont cette coutume, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé. De même, à cause des conditions particulières dans lesquelles ils se trouvent, les Ordinaires des provinces de Saint-Boniface et de Régina se réuniront ensemble avec l'archevêque de Winnipeg ; de même aussi les Ordinaires des provinces d'Edmonton et de Vancouver, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé. Quant aux vicaires apostoliques, si le temps et les affaires le permettent, ils devront être présents aux réunions des évêques, avec les mêmes droits que les autres "

Tous les deux ans, à partir de 1920, plusieurs semaines avant la date fixée par le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé pour les réunions provinciales des évêques, " tous et chacun des évêques indiqueront à leur métropolitain ou à l'archevêque le plus âgé les noms des prêtres qu'ils estimeront dignes du ministère épiscopal. Rien ne s'oppose à ce que parmi eux soient proposés des prêtres même d'un autre diocèse ou d'une autre province . . . Aux propositions de candidats faites par ses suffragants, le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé ajoutera les siennes ; il dressera de tous les candidats proposés une table alphabétique et, en gardant secrets les noms des proposant, il communiquera cette table à chacun de ses suffragants ou prélats de son ressort, pour que ceux-ci puissent faire les enquêtes opportunes sur les qualités de ceux qu'ils ne connaîtraient pas personnellement et de science certaine "

Puis, " au jour et au lieu fixés par le métropolitain ", s'il s'agit de la réunion des évêques d'une seule province ecclésiastique, " ou par l'archevêque le plus âgé ", s'il s'agit de la réunion des évêques de deux provinces, comme celles de Kingston et de Toronto, par exemple, " tous les évêques se réuniront pour choisir ceux qui devront être proposés au Saint-Siège pour le ministère épiscopal."

“ Dans l'assemblée, dit le décret, après avoir invoqué le secours divin, tous, sans excepter l'archevêque, prêteront sur les saints Évangiles le serment de garder le secret, afin de rendre plus sacrée l'obligation par laquelle tous sont liés ; après cela, on lira le règlement de l'élection. Ensuite, un des évêques présents sera choisi comme secrétaire. Puis, viendra la discussion, afin que, parmi tant de candidats proposés, soient choisis les plus dignes et les plus aptes. Ce qui se fera sous les yeux du Christ, et comme en sa présence, en mettant de côté toute considération humaine, avec discrétion et charité, en visant uniquement au bien suprême de l'Église, à la gloire de Dieu et au salut des âmes.”

La haute sagesse de l'Église apparaît dans l'énumération des qualités qui doivent recommander les candidats au choix des évêques assemblés. “ Les candidats, dit l'article 14 du décret, doivent être d'un âge mûr, mais pas trop avancé, doués d'une prudence prouvée par l'exercice des ministères remplis ; recommandés par une doctrine très saine et non commune, jointe à la soumission obligée envers le Saint-Siège ; mais se distinguant surtout par l'honnêteté de leur vie, et leur piété. Il faudra de plus avoir égard à la capacité du candidat quant à l'administration temporelle, à sa situation de famille, à son caractère, et à sa santé. En un mot, il faudra examiner s'il est pourvu de toutes les qualités requises dans un excellent pasteur, afin qu'il puisse gouverner le peuple de Dieu avec fruit et édification.” Dans l'article 17, la haute prévoyance du Saint-Siège s'étend à des questions d'un ordre plus particulier, comme celles de la langue, du climat, etc. “ Bien que le Souverain Pontife, dit cet article du décret, se réserve, en cas de vacance d'un diocèse ou d'un archidiocèse, de demander par son délégué apostolique, ou de toute autre manière, des conseils opportuns aux évêques ou archevêques, pour choisir parmi les prêtres recommandés celui qui semble le plus apte à gouverner ce diocèse, les évêques pourront néanmoins, dans cette assemblée, indiquer, du moins d'une manière générale, à quel diocèse ils jugent mieux convenir tel candidat ; par exemple, s'il convient de préférence à un diocèse peu étendu, bien ordonné et tranquille, ou à un diocèse plus important ; s'il convient mieux à un diocèse de telle langue ou de telle autre, ou à un siège où il y a beaucoup de choses à mettre

en ordre, et à créer, de même encore, s'il est mieux fait pour un diocèse de température douce et de communications faciles, ou le contraire, et autres choses de ce genre."

Le choix définitif des candidats à présenter au Saint-Siège doit se faire par le vote au scrutin secret. " Les prélats, ajoute le décret, ne quitteront pas l'assemblée avant que l'évêque-secrétaire ait lu son rapport sur les noms proposés, les qualités des candidats, et les suffrages obtenus, et avant qu'ils aient approuvé ce rapport. Un exemplaire des actes de l'assemblée, signé par l'archevêque, le prélat secrétaire et les autres évêques présents, sera envoyé par l'intermédiaire du délégué apostolique et la voie la plus sûre à notre Sacrée Congrégation. Les actes eux-mêmes seront conservés chez l'archevêque dans les archives secrètes du Saint-Office, mais devront être détruits au bout d'un an, ou même avant, s'il y a danger de violation du secret. Après cela, il sera toujours permis aux évêques, à l'occasion de la proposition d'un candidat et de la vacance d'un siège, surtout important, d'écrire à la Congrégation Consistoriale ou au Saint-Père* lui-même, pour donner leur avis sur les qualités des candidats, soit absolument, soit relativement à la nomination au siège vacant."

Tel est le mode de nominations épiscopales établi par le décret de la Congrégation Consistoriale du 19 mars 1919 pour le Canada et Terre-Neuve, et qui sera mis en application à partir de 1920. On sait qu'il est déjà en vigueur aux États-Unis.

LE PRINCE DE GALLES ET L'UNION NATIONALE

Tous les Canadiens, anglais et français, qui souhaitent sincèrement la fin des querelles de races et le rétablissement de l'union nationale en notre pays, se sont sentis émus et réconfortés en entendant tomber des lèvres de Son Altesse Royale le Prince de Galles les paroles pleines d'élévation, d'équité et de haute sagesse politique que le fils de notre Souverain a prononcées en réponse au toast de bienvenue du Maire de Montréal, au banquet offert au Prince par la métropole canadienne, mardi le 28 octobre dernier. Tous les Canadiens doivent être reconnaissants à Son Altesse Royale de ces déclarations hautement significatives et qui portent en elles des germes féconds de paix sociale pour notre pays.

Le Prince reçut une ovation, lorsqu'après avoir affirmé que l'union entre les races anglaise et française, au Canada, fera de notre pays une nation "aussi grande, aussi unie et aussi puissante que l'Empire britannique lui-même", il déclara avec énergie : "Quel sera le secret du succès de la nouvelle nation ? Je ne puis hésiter à déclarer que ce sera, comme en Grande-Bretagne, la liberté de parole, la liberté de langue et le respect mutuel". *Freedom of language*, porte le texte original anglais, et non pas seulement *Freedom of speech* : ce qui précise, sans équivoque possible, l'intention très nette et très ferme du Prince de Galles de proclamer la liberté de la langue française, comme de la langue anglaise, au Canada.

Voici ces paroles historiques :

"Un passage, M. le Maire, de votre adresse m'a tout spécialement touché hier. Et c'est lorsque vous avez fait allusion à l'entente qui existe et qui doit exister entre les citoyens de langue anglaise et les citoyens de langue française.

"C'est une question qui me tient au cœur, elle me tenait au cœur lorsque je débarquai sur la terre canadienne, mais, après mon voyage à travers toute la terre canadienne, elle me tient de plus en plus au cœur.

"L'union des deux races au Canada ne fut jamais une question de simple intérêt politique. Au contraire, cette question fut et restera un exemple de la plus haute sagesse politique, pour laquelle l'Empire britannique doit une reconnaissance immortelle à Cartier, à MacDonald, et aux autres hommes d'Etat qui ont travaillé à parfaire cette union.

"On a beaucoup dit et écrit sur les moyens employés par l'Empire britannique pour établir l'union des races de langages divers et d'histoire opposée.

"L'Angleterre et l'Ecosse se sont longtemps chicanées, mais elles se sont entendues et, aujourd'hui, elles sont tellement unies, qu'elles ont oublié qu'elles furent jadis deux nations séparées.

"L'union entre l'Angleterre et l'Ecosse dure depuis des siècles. L'union entre les races anglaise et française, au Canada, ne dure que depuis un demi-siècle, mais qui peut douter que cette union, au Canada, donnera, comme résultat, une nation aussi grande, aussi unie, et aussi puissante que l'Empire britannique lui-même ?

"Personne ne peut, après une étude approfondie de votre histoire, et surtout après un voyage tel que le mien, ne pas voir que les intérêts des deux races sont semblables par tout le Dominion, dans l'ouest comme dans l'est.

"Quel sera le secret du succès de la nouvelle nation ? Je ne puis hésiter à déclarer que ce sera, comme en Grande-Bretagne, la liberté de parole, la liberté de langue et le respect mutuel.

“ Montréal a plusieurs titres à mon admiration. Elle est le plus grand centre d'affaires, et elle a la plus grande population du Canada ; et tout ce que j'y ai vu m'a profondément intéressé. La cordiale bienvenue que j'y ai reçue m'a surtout profondément touché. Et, plus spécialement, ce qui m'a extrêmement intéressé, c'est que les deux races ont été d'accord dans leur réception et leurs hommages. Votre ville peut se vanter, à ce sujet d'être la ville type de l'entente cordiale ; et, par conséquent, j'accepte votre réception avec un sentiment tout spécial.”

LITURGIE ET DISCIPLINE

CONFESSION POUR LE GAIN DES INDULGENCES

Q.—Terrasse, dont le catéchisme est en usage dans les couvents et collèges, définit, dans le volume : *Moyens de sanctification* (p. 59), la communion fréquente pour le gain des indulgences sans confession : “ La communion faite au moins une fois la semaine en plus de la communion du dimanche et des jours de fêtes.” C'est une traduction singulière du décret du 14 février 1906, parlant des fidèles qui ont coutume de communier chaque jour quand bien même ils s'abstiendraient de la communion une ou deux fois la semaine. Connaissez-vous une autre décision de Rome depuis celle du 14 février 1906 ?

R.—La décision de Rome la plus récente sur ce sujet est le *Codex juris canonici*, qui, d'ailleurs, ne fait que reproduire les propres expressions du décret de la S. C. des Indulgences du 14 février 1906.

Voici ce que dit le *Codex* au canon 931 :

“ Les fidèles... qui pratiquent avec dévotion la communion quotidienne, lors même qu'ils auraient omis cette communion une ou deux fois dans la semaine peuvent gagner, sans confession actuelle, toutes les indulgences pour lesquelles la confession serait d'ailleurs nécessaire, à l'exception des indulgences du jubilé ordinaire ou extraordinaire, et de celles qui sont accordées sous forme de jubilé.” (Gariépy, *Nouveau Code de Droit canonique et Théologie morale*, page 154.)

Comme vous le dites, Terrasse a, en effet, une singulière manière de traduire “ qui quotidie Sancta de Altari libare consuescunt, quamvis semel aut iterum per hebdomadam a communionem absteineant,” et il serait prudent de faire une correction dans son texte pour que cette fausse interprétation d'un décret du Saint-Père ne se répande pas chez les élèves de nos couvents et de nos collèges.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

S. Ém. le cardinal Mercier à Québec. — La ville de Québec avait l'honneur de recevoir, le 1er et le 2 novembre courant, S. Ém. le cardinal Mercier, primat de Belgique. Un changement d'itinéraire par suite de la grève des débardeurs de New-York avait fait avancer sa visite d'une journée, et, en conséquence, le programme que nous avons publié dans notre numéro du 23 octobre dernier, a été quelque peu modifié.

S. Ém. le cardinal Mercier est arrivé à Québec à 6.30 hres, samedi matin, par le convoi du C. P. R. L'illustre visiteur fut reçu à la gare par Sa Grandeur Mgr Roy, auxiliaire à Québec, sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province, et Son Honneur le maire Lavigueur. Son Éminence s'est rendue immédiatement au palais cardinalice où Elle a célébré la messe.

A 10.30 hres, Son Éminence le cardinal Mercier assista à la grand'messe de la Basilique. Il s'est rendu processionnellement du palais cardinalice au chœur en faisant le tour de l'église débordant de fidèles. Il fermait, avec S. Ém. le cardinal Bégin et le Chapitre, le cortège que formaient les élèves du Grand Séminaire et une nombreuse délégation de prêtres et de religieux. Dans le sanctuaire, Son Ém. le cardinal Mercier prit place au trône préparé en son honneur en face de celui du Cardinal Archevêque de Québec. A son trône, il était assisté de Mgr François Pelletier, recteur de l'Université Laval et de Mgr Jean Hébert, curé de Bouctouche, N.-B. M.M. les chanoines C. Beaulieu et A. Marcoux assistaient S. Ém. le cardinal Bégin. Au chœur on remarquait Mgr Wachter, auxiliaire de S. Ém. le cardinal Mercier ; Mgr C.-A. Marois, vicaire général du diocèse et doyen du Chapitre ; les chanoines ; le T. R. Père Lépiciér, supérieur général des Servites ; Mgr C. Guay, Mgr T.-G. Rouleau, Mgr C. Lemieux, supérieur du Collège de Lévis ; Mgr A. Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne, et une foule d'autres prêtres de la ville et de l'extérieur.

Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy chanta la grand'messe. M. le chanoine Gignac faisait les fonctions de prêtre assistant.

Au prône, M. le chanoine Laflamme, curé de la Basilique, souhaite la bienvenue à l'auguste visiteur.

Après la messe, Son Éminence le cardinal Bégin a présenté, de son trône, à son illustre collègue, les hommages émus du clergé et des fidèles du diocèse.

S. Ém. le Cardinal Archevêque de Malines est monté en chaire pour répondre à ces hommages.

“Voici à peu près deux mois, dit Son Éminence, que je parcours le Nouveau-Monde, et je rentre dans mon pays ravi

de tout ce que j'y ai vu et entendu. Cependant, il me tardait de venir sur cette terre du Canada, dans cette cité de Québec, admirer tout à la fois la grandeur de la nature et la survivance des plus purs souvenirs, approcher ce clergé et cet épiscopat vaillants qui représentent les pionniers des traditions canadiennes et la grandeur des traditions catholiques, et qui sont les guides du peuple et les pasteurs spirituels des âmes. Nulle part je n'ai éprouvé davantage le bonheur de nous sentir unis sous un même chef, dans une même Église une, sainte et catholique, nulle part je n'ai compris davantage la grandeur du dogme de la communion des saints. A distance de mon peuple, j'éprouve un spécial réconfort à nous sentir unis dans la même foi, la même espérance, le même amour du Christ Jésus."

Après avoir rappelé les nobles efforts de ses compatriotes pour défendre leur liberté, Son Éminence prononça ces belles paroles sur le devoir :

" Dès la première heure, je fus épris d'une conviction profonde. Je me souvins du mot de l'Évangile : " Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et le reste vous sera donné par surcroit." L'homme ne choisit pas sa vocation. Son poste lui est donné, et c'est dans le respect de ce poste que réside l'accomplissement de son devoir.

" Nous ne sommes pas sur la terre pour la jouissance, mais pour la peine et le labeur. Notre peuple voyait le devoir qu'il y avait de défendre notre neutralité et de résister à un injuste envahissement. Pour lui, le droit devait continuer de primer la force. Je me disais que le devoir était là, et que les conséquences seraient ce qu'elles seraient, joyeuses ou douloureuses, utiles ou nuisibles à ma patrie. Et je me disais que je ne serais pas seul, qu'il y avait un Maître là-haut, et que Dieu est lié, par une loi de sa divinité elle-même, à rendre heureux l'homme qui a fait son devoir. Je me rappelais surtout cette page du Pontifical où l'Église dit aux évêques qu'elle consacre : Gardez-vous de confondre la vérité avec le mensonge, la justice et l'iniquité, et de donner pour lumière ce qui n'est que ténèbres. Et j'étais convaincu de cette vérité, que les adeptes du vrai sont, tôt ou tard, les victorieux..."

Puis, dans un émouvant commentaire de l'Évangile du jour, l'illustre Cardinal fit une application des béatitudes, à la situation de son clergé et de son peuple durant la guerre, montrant qu'au fond, plus ils se dégageaient de la terre, plus ils étaient heureux, parce que plus ils s'unissaient à Dieu.

Dans l'après-midi, Son Éminence le cardinal Mercier reçut les hommages de la province et de la ville de Québec dans la salle du Conseil législatif, à l'Hôtel du Parlement.

Voici quelques extraits de l'adresse de bienvenue que lui a présentée sir Lomer Gouin :

“ Il m'est particulièrement agréable d'avoir à présenter les respectueux hommages de notre population à Votre Éminence à qui je souhaite la plus sincère et la plus cordiale bienvenue.

“ Dans la province de Québec comme en Belgique, la tolérance religieuse a toujours été en honneur et c'est sans distinction de croyance que, tous, nous aimons à saluer dans Votre Éminence l'écrivain, le philosophe et l'apôtre, de même que le prince de l'Église.

“ Nous aimons aussi à saluer dans Votre Éminence l'éducateur distingué dont l'enseignement jeta tant de lustre sur cette brillante université de Louvain que la guerre n'a malheureusement pas épargnée et qui, à l'instar des grands blessés, mérite toutes les sympathies.

“ Nous saluons également dans Votre Éminence le patriote courageux et infatigable dont la voix, plus forte que le tonnerre des canons allemands, n'a pas cessé au cours de la guerre de rappeler les principes de l'éternelle justice à qui les avaient désappris ou ne les avaient jamais connus, et de dire au monde civilisé les misères, les douleurs et les meurtrissures de la patrie agonisante.”

Son Honneur le maire Lavigneur présenta ensuite à l'auguste visiteur les hommages de la Ville :

“ Vous nous êtes apparu, dit-il au cours de son adresse, comme un ressuscité des temps anciens, comme un de ces évêques au courage indomptable dont jamais tyran ne put supprimer la parole, et, comme les autres qui, sans autres armes que la parole évangélique, se dressaient devant Attila et ses pareils et faisaient reculer les farouches enfants du nord.”

S. Ém. le cardinal Mercier répondit à ces deux adresses en termes émus qui furent soulignés d'applaudissements.

Le même soir, l'Université Laval présentait ses hommages à S. Ém. le cardinal Mercier :

“ Au moment même, dit Mgr le Recteur dans son adresse, où Votre Éminence, encore jeune professeur, introduisait à Louvain les doctrines philosophiques de saint Thomas d'Aquin, Québec entra dans cette même voie lumineusement tracée par Léon XIII. Il se créait, dès lors, entre l'école dont vous fûtes le si illustre maître et notre humble foyer de savoir, des liens de sympathie intellectuelle supérieurs à toutes les vicissitudes et à toutes les distances.

“ Nous avons vu avec une joie intense votre enseignement grandir, s'épanouir bientôt en un très brillant institut, grouper

autour de lui toute une pléiade de penseurs. Vos œuvres si bien faites pour populariser parmi les savants les principes d'une science inébranlable comme la nature même des êtres, occupent depuis longtemps, et dans notre bibliothèque et sur la table de nos professeurs, une place de choix. Nous saluons en Votre Éminence l'un des initiateurs les plus justement renommés dans l'histoire de la pensée philosophique et de l'humaine sagesse."

Dans sa réponse, l'illustre Professeur de Louvain fit une brève comparaison entre la doctrine de Kant et celle de saint Thomas, et montra comment ses études philosophiques l'ont préparé à supporter la lutte des dernières années.

"J'ai appris, dit-il, par la philosophie de saint Thomas à lutter pour le bon combat et elle m'a fait voir le péril de la société dans le kantisme. C'est la doctrine de Kant qui est la cause principale de l'erreur dans le monde intellectuel et politique."

Puis Son Éminence donna aux élèves de l'Université quelques conseils : "Jeunes gens, je crois que jamais aucune autre génération d'étudiants n'a reçu des leçons plus éducatives que celles que vous venez de recevoir dans la récente guerre. Vous avez vu les nations comme la Belgique, le Canada, l'Angleterre, les États-Unis; sans aucun intérêt matériel, entrer dans la guerre pour défendre l'idéal moral et l'honneur, qui sont au-dessus de tout. Apprenez par ces exemples à être des hommes de devoir et à supporter le sacrifice pour la défense du droit. Regardez Dieu votre maître absolu et sacrifiez lui tout. Il semble que la lutte intellectuelle continuera toujours. Préparez-vous à lutter. Laval et Louvain, deux institutions catholiques, doivent travailler ensemble à combattre le kantisme."

Le cardinal Mercier à St-Sauveur. — Son Éminence le cardinal Mercier devait partir pour l'Europe le 1er novembre au soir; le retard du paquebot lui permit de rester avec nous une autre journée et de visiter les ouvriers de Saint-Sauveur. Cette visite eut lieu dimanche après-midi, à trois heures. Son Éminence fit son entrée au chœur aux accents vibrants de : "Nous voulons Dieu..." chanté par toute l'assistance. Le Supérieur et curé de St-Sauveur, le R. P. Tourangeau, lut ensuite du haut de la chaire une adresse de bienvenue à l'éminentissime Archevêque de Malines :

"Votre condescendance, dit-il, qui vous fait aujourd'hui, venir vers la population ouvrière de St-Sauveur, ne procure à moi le bonheur envié de saluer en vous le "Père des Ouvriers". Aussi, est-ce pour moi un honneur, dont je suis légitimement fier, de pouvoir, du haut de cette chaire, vous offrir les hommages profonds et sincères de cette paroisse d'ouvriers chrétiens, assuré

que je suis de la joie particulière que vous éprouvez au contact de cette population si profondément catholique.

“ C'est vous, en effet, Éminence, qui nous avez fait connaître le penchant secret qui porte votre cœur vers le peuple ouvrier. “ Vous ne vous trompez pas, avez-vous dit, lorsque vous me croyez prêt à me dévouer, de toute mon âme, aux intérêts ouvriers. ” L'ouvrier vous l'avez connu, durant votre jeunesse, sous les traits attirants de ceux que vous appeliez dernièrement “ nos chers ouvriers brainois ” et depuis lors, professeur, philosophe, prêtre, évêque, prince de l'Église, vous n'avez jamais cessé de prodiguer, au peuple qui travaille et qui peine, votre pensée, votre zèle, votre amour, vos labeurs, vos fatigues et vos enseignements.

“ Ces enseignements, commentaires si lumineux de l'admirable Encyclique *Rerum novarum*, sur le travail et le capital, sur les relations entre ouvriers et patrons, sur la justice et la charité, sur la paix sociale et chrétienne, ces enseignements, Éminence, nous sommes particulièrement fiers et heureux de vous dire qu'ils sont largement suivis par nos fidèles de St-Sauveur, grâce à la vigilante et sage direction de Notre Éminentissime Archevêque. L'esprit chrétien qui les anime, leur dévotion au Sacré Cœur de Jésus, roi des peuples, leur soumission à l'Église leur mère, éloigne généralement de nos foyers ces luttes de classes et de castes, sources de tant de ruines financières et morales. Cette mise en pratique de la doctrine sociale catholique, vous pouvez la deviner dans cette joie si franche avec laquelle notre peuple vous acclame aujourd'hui, vous qu'il sait être le “ Père des Ouvriers ”.”

Dans sa réponse, Son Éminence le cardinal Mercier se dit heureux de passer ses derniers instants sur cette terre du Nouveau Monde avec les braves ouvriers de St-Sauveur.

“ Je salue en vous, dit-il, des hommes d'ordre, des hommes d'obéissance, des hommes qui sont restés fidèles aux traditions de leur race, fidèles à leur foi, fidèles au Christ, fidèles à l'Église. Je vous regarde avec espoir. Chez vos voisins, dans le monde entier, il y a des querelles et un souffle de révolte soulève les masses. Vous, vous êtes calmes, vous restez soumis, vous demeurez des hommes d'ordre. Vous comprenez que si le travail est un élément de progrès, le capital et la direction intellectuelle sont aussi des éléments indispensables de la prospérité d'un pays. De même que les bras ont besoin du cerveau qui conçoit, de même le cerveau qui dirige a besoin des bras qui exécutent. C'est l'ordre voulu par Dieu lui-même, et aucune nation ne peut vivre sans le respect de cet ordre.”

Son Éminence donna ensuite la bénédiction et la cérémonie se termina par le salut du Saint-Sacrement.

Départ de S. Ém. le cardinal Mercier. — S. É. le cardinal Mercier est parti de Québec pour l'Europe dimanche soir, le 2 novembre, à bord du "Mégantic", de la ligne White Star. Son Éminence était accompagnée de Mgr Wachter, son auxiliaire, et de M. Dessain, son secrétaire.

L'illustre Cardinal aura encore comme compagnon le T. R. Père Lépicié, supérieur général des Servites, et le R. Père P.-A. Moore, provincial des Servites d'Angleterre.

Veuille Dieu leur accorder une heureuse traversée !

A Saint-Hyacinthe.—Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy, auxiliaire à Québec, était à St-Hyacinthe, dimanche le 26 octobre, où il a prononcé le sermon du dernier jour des fêtes du cinquième centenaire de saint Vincent Ferrier. Sa Grandeur a parlé de l'apostolat de saint Vincent : sa source, ses moyens et ses effets.

Aux prières.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. F.-X. Gosselin, époux de dame Cédulie Duquet, décédé à St-Henri-de-Lévis, le 29 octobre, à l'âge de 77 ans. Le défunt était le père de M. l'abbé J.-O. Gosselin, curé de Sainte-Lucie de Beauregard, et le frère de M. l'abbé J.-B. Gosselin, chapelain de l'Hôpital de St-François-d'Assise.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse" lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

RETRAITE DE PAROISSE

Nous lisons dans la vie des Saints que plusieurs d'entre eux ont été consacrés à Dieu ou à la sainte Vierge dès leur berceau. Cet acte de foi et de piété de la part de leurs parents attirait sur ces enfants bénis les grâces de choix qui les ont portés jusqu'à une éminente sainteté.

La paroisse de St-Éloi-les-Mines a eu ce rare bonheur de se consacrer au Sacré Cœur de Jésus avant même que d'être officiellement paroisse. Le mois d'octobre 1919 nous a donné une semaine qui fera époque dans notre vie paroissiale, et laissera dans tous les

cœurs le souvenir impérissable des faveurs célestes dont le Cœur de Jésus a inondé nos âmes.

Après une retraite de deux jours pour les enfants des écoles, la retraite de paroisse s'ouvrait dimanche, le 12 octobre, à la grand'messe, prêchée par monsieur l'abbé Lavergne, missionnaire diocésain.

Dès lundi nous recevions une magnifique statue de Sacré Cœur, modèle Montmartre, grandeur naturelle, don généreux d'une personne de la paroisse. La statue fut bénite solennellement lundi soir, et toute la semaine des cierges et des lampions n'ont cessé de brûler devant le Sacré Cœur, comme une prière ardente et constante.

La retraite a été suivie avec une assiduité remarquable. Il y a lieu de féliciter tout particulièrement les hommes et les jeunes gens pour leur assistance à la messe de 5½ heures, presque tous en habits de travail, au sortir de la mine, ou se rendant à l'ouvrage.

Vendredi a été la journée d'adoration réparatrice. Commencée à 5½ heures par la messe d'exposition du Saint-Sacrement, elle s'est terminée par une heure d'adoration à 7 heures du soir ; et tout le jour, sans interruption, les adorateurs se sont succédé nombreux et recueillis aux pieds de Jésus-Hostie. Des mains pieuses avaient fait à l'autel une parure toute nouvelle, et préparé au Roi de nos tabernacles un trône remarquable non pas de richesse, mais de délicatesse et de bon goût. Des fleurs naturelles venues de toutes parts complétaient la parure et donnaient à notre petite église le plus bel air de fête qu'elle ait encore connu.

Mais plus agréable encore au Cœur de Jésus était le trône que lui préparaient dans leur âme les paroissiens de Saint-Éloi. Dès mercredi les communions commençaient, et dimanche matin toute la famille paroissiale se trouvait réunie autour de la Table Sainte.

C'était l'intronisation du Sacré Cœur dans chaque âme, la consécration de chaque cœur, de chaque vie au Cœur de Jésus.

Puis, à midi, au son de l'Angelus avait lieu dans chaque foyer la consécration de la famille au Sacré Cœur faite par le chef de la famille.

Le soir, enfin, on faisait la consécration solennelle de la paroisse au Sacré Cœur.

C'était la clôture de la retraite. Elle fut splendide.

Après un sermon vibrant comme sait en faire M. l'abbé Lavergne, les hommes et les jeunes gens décidés de faire des promesses au Sacré Cœur furent appelés dans le sanctuaire ; on leur distribua des cierges, et ils accompagnèrent la procession du Très Saint Sacrement. Leur nombre était si considérable qu'ils remplissaient toutes les allées de la nef.

Au retour de la procession ils se massèrent dans le chœur, et là, devant l'Ostensoir porté par le Curé, les cierges élevés au-dessus de leurs têtes, redirent tout haut au divin Maître leur résolution de lutter contre l'intempérance, le commerce des boissons enivrantes et le blasphème, et de travailler à faire régner le Sacré Cœur dans la paroisse. C'était un spectacle grandiose et touchant. Puis le pro-maire, M. Théophile Delisle, s'avança et lut au nom de tous l'acte de consécration du Conseil municipal et de la paroisse au Sacré Cœur de Jésus.

Et ce n'est pas tout : cette consécration solennelle, on voulait en perpétuer la mémoire ; on voulait que le Sacré Cœur soit aimé, honoré et respecté dans la paroisse, on voulait s'inspirer en toute circonstance de ses divins enseignements et des sages directions de son Église, on voulait qu'Il soit le président perpétuel du Conseil municipal de St-Éloi-les-Mines, et pour cela on Lui avait préparé un trône dans la salle des délibérations du Conseil.

Après le Salut du Saint-Sacrement, toute la paroisse se mit donc en marche pour aller introniser le Sacré Cœur dans sa nouvelle demeure. La statue, réplique de la grande statue de l'église, était placée sur un brancard orné de fleurs, et portée sur les épaules de quatre messieurs conseillers, François Richard, Hildevert Perron, Théophile Delisle et Jeffrey Frenette. A la suite de la bannière des Artisans, les hommes et les jeunes gens, avec des cierges allumés, précédaient les porteurs ; les femmes et les jeunes filles suivaient, avec la bannière de sainte Anne, tous chantant à pleine voix : "Amour, amour au Cœur de Jésus," ou récitant pieusement le chapelet.

A l'arrivée de la procession à la salle du Conseil, on plaça la statue sur son piedestal, M. l'abbé Lavergne exhorta de nouveau la foule. Une dernière fois les cierges s'élevèrent au-dessus des têtes, une nouvelle protestation d'amour et de fidélité au Cœur de Jésus s'échappa de toutes les poitrines, et, dans un vivat au Sacré Cœur, la foule se dispersa.

Jamais nous n'oublierons cette nuit d'automne, d'un calme si parfait que la flamme des cierges ne vacillait même pas, et cette voûte céleste parsemée de milliers d'étoiles que l'on eût pris pour des anges du ciel s'arrêtant à contempler le triomphe que sur ce petit coin de terre on faisait à leur Maître.

Fasse le Ciel, que cette retraite soit pour notre paroisse l'aurore d'une vie nouvelle, toute imprégnée d'amour de Dieu et de charité chrétienne, gages de bonheur en cette vie et en l'autre.

Daigne le Sacré Cœur bénir nos familles et notre paroisse, et régner sur nous à jamais.

G. C.